

HISTOIRE DE SOUFFLER

Degré : difficile (7)

Durée : 6 mn 55 s

pour 3 trompettes ut et 1 sib ou 4 trompettes sib

OUVRAGE PROTÉGÉ

PHOTOCOPIE

INTERDITE

MÊME PARTIELLE

(Loi du 11 mars 1957)

constituerait CONTREFAÇON

(Code Pénal Art. 425)

I.

(2 mn 50 s)

Michel RICQUIER

Allegro $\text{♩} = 104$

Trompette 1
(sons réels)

Trompette 2
(sons réels)

Trompette 3
(sons réels)

Trompette 4
(sons réels)

4

léger

8

12

Tous droits réservés pour tous pays.

Toute reproduction même partielle par quelque procédé que ce soit constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Cette œuvre est la propriété de l'éditeur et ne fait pas partie du domaine public.

Toute exécution doit faire l'objet d'une déclaration à la Société des Auteurs.